



MAIRIE DE LAUZERTE

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
(hors travaux / déménagement)

1ère demande Prolongation Reconduction

L'accord ne sera effectif qu'à réception de l'arrêté du maire dont vous serez destinataire Arrêté N°

1 - BENEFICIAIRE DE LA DEMANDE	
Nom et Prénom et/ou dénomination	
Adresse	
N° Siret	
Activité précise exercée	
Téléphone / Portable	
Courriel	

2 - LOCALISATION DE L'OCCUPATION (joindre croquis sur plan au besoin)	
Adresse	
Référence(s) cadastrale(s)	

3 - NATURE DE L'OCCUPATION			
<input type="checkbox"/> Terrasse (Cafés, restaurants...)	<input type="checkbox"/> Étal (boutiques...)	<input type="checkbox"/> Stop-piéton	<input type="checkbox"/> Camion boutique
<input type="checkbox"/> Autres (préciser) :			

4 - DIMENSIONS DE L'OCCUPATION	
Largeur - Profondeur / Longueur (en mètres)	
Surface (en mètres ²)	

5 - PERIODE D'OCCUPATION		
Dates		Du au
	Récurrence cas échéant

Le demandeur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Lauzerte en date du 7 décembre 2022, soit :

COMMERÇANTS NON-SEDENTAIRES	
Camion boutique	120 € par jour

COMMERÇANTS SEDENTAIRES			
Terrasse restaurant, bar...	Quadrimestre 1 : Janv. à avril 1 € / m2 par quadrimestre	Quadrimestre 2 : Mai à août 7 € / m2 par quadrimestre	Quadrimestre 3 : Sept. à déc. 1 € / m2 par quadrimestre
Étal et/ou stop-piéton devant boutique et/ou vitrine	5 € / ml par an		

Le règlement devra être effectué par le demandeur auprès du Trésor Public à réception de l'avis des sommes à payer.
Toute autorisation d'installation sur le domaine public est délivrée à titre précaire et révoquant, toute prolongation devra être signalée en Mairie avant l'échéance de l'autorisation initiale.
Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la demande.

A, le Signature du demandeur